



Rapport du jury

ATTACHÉ·E D'ADMINISTRATIONS PARISIENNES

- Session 2024 -

Concours interne

1. Rappel du cadre du concours

A. Missions

Les attaché-es d'administrations parisiennes participent à la conception, à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques décidées par la collectivité parisienne.

Les missions (réalisation d'études, expertise, conduite de projets, animation de réseau, gestion, élaboration de textes réglementaires...) et le domaine dans lequel elles sont exercées (ressources humaines, achats et marchés publics, communication, juridique, comptabilité/finances, informatique...) varient selon les affectations.

De la même façon, selon les postes, les attaché-es d'administrations parisiennes peuvent évoluer dans des secteurs d'activité très différents : gestion de l'espace public, gestion de la vie locale, culture, santé, social, technique, petite enfance, sécurité...

Ils-elles ont en outre vocation à exercer des fonctions d'encadrement et peuvent assurer la direction d'un bureau, d'un service ou d'un établissement.

B. Nature des épreuves

ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ

	Durée de l'épreuve	Coefficient
1- Rédaction d'une note à partir d'un dossier relatif aux missions et compétences exercées par la collectivité parisienne et à son organisation et fonctionnement, permettant d'apprécier les qualités d'analyse et de synthèse du-de la candidat-e et sa capacité à formuler des propositions et à dégager des solutions.	4h	4
2- Réponses à 10 à 15 questions portant sur des questions de gestion des ressources humaines, de droit administratif, de finances publiques et de marchés publics.	3h	2

ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

	Durée de l'épreuve	Coefficient
1- Exposé du-de la candidat-e d'une durée de dix minutes maximum, lui permettant de mettre en valeur son parcours et son expérience professionnels, suivi d'un entretien avec le jury destiné à apprécier les compétences qu'il-elle a acquises et développées au regard des fonctions visées, sa motivation, ses connaissances sur le cadre administratif et institutionnel de la Ville de Paris et son aptitude à exercer les fonctions dévolues à un-une attaché-e d'administrations parisiennes au travers notamment de mises en situation professionnelles. En vue de cette épreuve, le-la candidat-e déclaré-e admissible adresse un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle sur le modèle transmis par l'administration et dont le jury dispose au moment de l'entretien.	25 min.	5

2. L'organisation de la session 2024

Le concours de l'année 2024, ouvert pour 23 postes dont les épreuves ont été organisées à compter du 16 septembre 2024, s'est déroulé du 18 septembre 2024 (date des premières épreuves écrites) au 18 décembre 2024 (date de la publication des résultats d'admission).

A. Le jury

Le jury était composé de la manière suivante (3 hommes et 3 femmes) :

- Une inspectrice générale à l'Inspection de l'éducation, du sport et de la recherche, Présidente ;
- La cheffe du service RH de la Direction de la Propreté et de l'eau, Présidente suppléante ;
Le directeur adjoint de la DRH ;
- La responsable adjointe de la section des adjoints techniques de la DRH ;
- Deux adjoints au Maire

B. Les candidat-es

Nombre de candidat-es autorisé-es à concourir (convoqués) : 515

Nombre de candidat-es admissibles : 74 (21 H-53 F)

Nombre de candidat-es admis-es : 24 sur liste principale, le poste non pourvu du 3^{ème} concours ayant été reporté sur la liste principale du concours interne + 7 sur liste complémentaire, total des 2 liste : 5 H - 26 F

3. Les épreuves d'admissibilité

A. Épreuve de Rédaction d'une note

Rédaction d'une note relative au bilan de la Police Municipale, ses perspectives et les pistes d'amélioration éventuelles. Le dossier comportait 46 pages avec des éléments très diversifiés, permettant, sur un sujet institutionnel, d'avoir également une analyse civique. Le but était d'évaluer la capacité de synthèse du candidat.

Le thème parle à tous, il est technique mais en même temps non discriminant, équilibré. Le dossier ne présentait pas de difficultés particulières, et un des plans possibles était suggéré dans l'intitulé ; la différence entre les candidats pouvait se faire au niveau des propositions.

On constate cependant une baisse dans la moyenne des copies par rapport à 2023, de 1,66 points, cette moyenne reste néanmoins plus élevée que celle de 2022.

EPREUVES	Moyenne 2022	Moyenne 2023	Moyenne 2024
NOTE	07,99	9,96	8,30

Une concentration des notes s'établit autour d'une moyenne comprise entre 10 et 12, beaucoup de copies se ressemblent, produisant un nivellement moyen sur le fond. Ceci peut s'expliquer par le fait que le sujet est non discriminant.

Les copies les moins bien notées l'ont été sur la base des critères suivants :

- Un manque d'organisation dans la présentation des informations
- Une paraphrase du sujet sans portée ni profondeur
- Les concepts de maintien de l'ordre/tranquillité publique ne sont pas clairs
- Beaucoup d'éléments généraux qui n'apportent pas de valeur ajoutée, car la note s'adresse à la Maire de Paris qui connaît bien le sujet.

- Une retranscription de l'historique de la Police Municipale, mais sans compréhension du bilan ; par ailleurs les notions de bilan et perspectives sont souvent confondues.
- Les perspectives sont souvent faibles : seulement 3-4 copie donnent des outils concrets.

Nombre de copies : 219

Moyenne : 8,30 sur 20

Meilleure note : 17 sur 20

Note la plus basse : 0 sur 20 (copie blanche)

Notes éliminatoires : 3

B. Épreuve de Réponses aux questions

Droit administratif

- 1) Définition de l'acte administratif unilatéral.
- 2) Les collectivités territoriales à statut particulier.
- 3) La Haute Autorité pour la transparence de la vie publique.
- 4) Les juridictions de l'ordre administratif.

Gestion des ressources humaines

- 5) L'encadrement du droit de grève dans la fonction publique.
- 6) Le licenciement pour insuffisance professionnelle dans la fonction publique.

Finances publiques

- 7) Comptabilité de caisse et comptabilité d'engagement.
- 8) Recettes fiscales et libre administration des collectivités territoriales

Marchés publics

- 9) Les grands principes de la commande publique
- 10) L'urgence dans la commande publique

Remarques :

La moyenne des notes sur l'épreuve des questions s'établit à 7,65. C'est une baisse par rapport à 2023, de 1,8 points, cette moyenne reste néanmoins plus élevée que celle de 2022.

EPREUVES	Moyenne 2022	Moyenne 2023	Moyenne 2024
QUESTIONS	07,13	9,64	7,65

- Par rapport à 2023, et malgré quelques très bonnes notes, le niveau est donc également en baisse. Cela peut s'expliquer par un « effet d'éviction », car, de nombreux candidats, faisant partie du vivier de La Ville, ont été reçus en 2023 (Rappel : 34 postes ouverts en 2023).
- Questions techniques pouvant être très sélectives : le candidat ne peut pas répondre s'il ne sait pas. Dans ce cas, le doute a profité au candidat.
- Peu de bonnes réponses sur la Haute Autorité de la fonction publique et quasiment aucune réponse sur la question de la mise en licenciement des fonctionnaires.
- En finances publiques, peu de réponses connectant les 2 versants (ressources et Dépenses).
- Beaucoup de fautes d'orthographe.

Nombre de copies : 219

Moyenne : 7,65 sur 20
Meilleure note : 18 sur 20
Moins bonne note : 0 sur 20 (copie blanche)
Notes éliminatoires : 70

Seuil d'admissibilité : 10,50 sur 20

4. Les épreuves d'admission

L'entretien avec le jury

70 candidat·es se sont présent·es à cette épreuve.

Remarques et conseils aux candidats

Dans la majorité des cas les candidats étaient bien préparés à l'épreuve d'admission. Ils montraient des expériences professionnelles diversifiées et une réflexion sur leur parcours. Leurs connaissances des attendus du métier d'attaché, de son cadre professionnel (grands principes juridiques, RH, finances publiques), des caractéristiques de la Ville de Paris et des grands projets de la mandature étaient avérées même si insuffisamment précises parfois.

L'exercice des mises en situation leur était familier, même si toutes les dimensions de la situation projetée n'étaient pas toujours perçues ou anticipées par les candidats, ce qui limitait la qualité de leurs réponses.

De manière générale, le jury a débuté les entretiens de façon à appréhender la solidité et le recul des candidats sur leur expérience professionnelle et leur domaine d'expertise. Des questions plus larges sur le cadre institutionnel, les enjeux de politique publique ou des sujets d'actualité générale ont ensuite pu leur être posées. Le jury a également cherché, à travers les réponses des candidats, à percevoir leur conception de la fonction managériale.

A l'issue de la session de décembre 2024, les recommandations suivantes peuvent être formulées :

- La gestion du stress mériterait d'être davantage travaillée dans les formations préparatoires, car celui-ci pénalise encore un certain nombre de candidats en bloquant leur agilité dans leur échange avec le jury ; ils se privent ainsi de pouvoir exprimer toutes leurs capacités dans leur prestation à l'oral ce qui pèse négativement sur l'évaluation qui en est faite.
- Les cas pratiques proposés par le jury pendant l'épreuve servent à apprécier les compétences décisionnelles des candidats en situation managériale. Il est important pour la qualité de la réponse apportée que le candidat appréhende l'intégralité des enjeux soulevés par la situation proposée ainsi que l'ensemble des parties prenantes concernées (hiérarchie, agents, usagers, ...) , et qu'il soit également en mesure de mobiliser ses connaissances (juridiques, statutaires, etc...) pour montrer qu'il analyse correctement la situation et propose des choix de résolution pertinents.
- Enfin les candidats démontrent dans l'ensemble une difficulté à se projeter dans les grands enjeux prospectifs auxquels fait face la collectivité parisienne (trajectoire des finances publiques, effets de la transition climatique, renouvellement des effectifs, ...), sur lesquels ils demeurent dans une réflexion très superficielle voire une absence de réflexion. Cet aspect mériterait d'être approfondi par les candidats, le parcours futur d'un attaché requiert de conjuguer la maîtrise de la dimension opérationnelle de son activité quotidienne avec la capacité à développer une vision plus globale de l'action publique territoriale.

Exemples de questions posées par le jury à l'épreuve d'admission

- Le budget participatif
- La loi PLM
- Le statut particulier de la collectivité parisienne et son origine historique
- Le budget de la Ville
- Les enjeux RH de la Ville
- Les grands principes de la commande publique
- Les instances du dialogue social
- Un différend éclate au sein de votre équipe, comment réagissez-vous ?
- Un de vos collaborateurs se plaint d'être harcelé, que faites-vous ?
- Mises en situation liées à des manquements au principe de laïcité ou des soupçons de radicalisation...
- Que pourrait apporter l'IA dans vos activités ?
- Comment améliorer le recours aux droits ?
- Qu'est-ce qui vous attire dans le fait d'avoir des responsabilités ?
- Si vous êtes recruté (e) à la préparation du budget, quels postes d'économie proposeriez-vous ?
- Paris est-elle une ville propre ?
- Qu'est-ce que le lanceur d'alerte ?
- Quels peuvent être les leviers de motivation ?

Moyenne : 12,20 sur 20

Meilleure note : 17 sur 20

Moins bonne note : 8 sur 20

Notes éliminatoires : 0

Seuil d'admission : 12,68 sur 20